

MODE OPERATOIRE

Accès Oval-E et mot de passe

Pour la création ou le renouvellement de votre licence, vous recevrez un mail de la Fédération Française de Rugby tel que ci-dessous :

- ☞ Le mail contient un lien et vos identifiants pour se connecter à Oval-e (site pour enregistrer la Licence) => en rouge dans l'exemple ci-dessous,
- ☞ Tous les documents à numériser peuvent être sous format photo,
- ☞ Vous pouvez enregistrer les informations au fur et à mesure et y revenir plus tard,
- ☞ Et pour finir **Enregistrer le dossier Complet**.

« Demande de Licence à la F.F.R. », **vérifier vos spams et courriers indésirables.**

- ✓ Cliquer sur le lien en rouge, reporter l'identifiant fourni et le mot de passe (il change chaque année, attention, il n'y a pas d'espace **ni avant ni après**).

ETAPE 1 : Vérification et mise à jour des données de la licence

- ✓ Vérifier en particulier les adresses : mail et N° de téléphone, adresse

Les cases grisées (surlignées en jaune sur l'exemple ci-dessous) ne peuvent être modifiées, si vous remarquez une erreur, vous devrez vous rapprocher du secrétariat de Saumur Rugby secretaire@saumur-rugby.club ou lors des permanences.

ETAPE 2 : Choix de la Licence

- ☞ Pré rempli par le secrétariat, JOUEUR = EDUCATIF

ETAPE 3 : Mentions Légales

- ✓ Veillez à cocher les cases (en vert dans l'exemple) et faire vos choix concernant le traitement de vos données personnelles et vos choix d'assurances

Traitement des données personnelles



et/ou l'UNSS

- Organisation et la réalisation d'événements liés à la discipline du rugby par la FFR, les organes décentralisés de la FFR ou ses associations affiliées.
- Contrôles prévus ou autorisés par la loi pour la mise en œuvre notamment d'éventuelles procédures de sanctions, pour prévenir tout risque liés à des procédures administratives ou judiciaires en cours, pour le contrôle d'honorabilité, pour la transmission à des autorités compétentes certaines données dans le cadre d'une procédure de signalement.
- Transmission de données nécessaires à la gestion des garanties d'assurances liées à la licence sportive aux organismes d'assurances
- Lutte contre les violences dans le milieu sportif pour assurer un environnement sain et sécurisé pour les licenciés et personnes en relation avec la sphère de la discipline du rugby.
- Communication d'offres commerciales et promotionnelles de la FFR et de ses partenaires et vous adresser des actualités sur la pratique du rugby et les équipes de France (newsletters).

La Charte de protection des données à caractère personnel, accessible au lien ci-après, présente de manière complète les données à caractère personnel susceptibles d'être collectées via la plateforme Oval-e, les finalités de leurs traitements, leurs bases légales, les destinataires pouvant recevoir les données collectées, les durées de conservation des données collectées ainsi que vos droits et les modalités de leur exercice.

Vous pouvez consulter la version complète de la Charte de protection des données à caractère personnel en cliquant sur le lien suivant :

[Charte de Protection des données à caractère personnel.](#)

☒ Je certifie avoir pris connaissance, compris et accepté l'ensemble des dispositions de la Charte de protection des données à caractère personnel consultable au lien ci-dessus.

J'autorise la FFR à utiliser mes données personnelles (e-mail, adresse postale) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités (promotion des événements organisés par la FFR, billetterie, produits dérivés)

☒ Oui ☐ Non

J'autorise par ailleurs la FFR

- à utiliser mes données à caractère personnel, à des fins promotionnelles ou commerciales au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers

Et

- à transmettre certaines de mes données à caractère personnel, à des tiers, notamment partenaires et fournisseurs officiels de la FFR, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires

☒ Oui ☐ Non

ANNULER

VALIDER

Assurance :

Assurances



Télécharger la notice d'assurance

Le téléchargement de la notice est obligatoire :

☒ Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance et avoir été informé(e) de mon intérêt de souscrire des garanties individuelles complémentaires. Si je souhaite en bénéficier, je fais mon affaire de leur souscription directement auprès de MARSH suivant le processus décrit sur le site Internet : [Cliquez ici](#)

ANNULER

VALIDER

Le téléchargement de la notice est obligatoire

Etape 4 : Pièces justificatives obligatoires

La photo doit être récente, nous vous demandons de l'actualiser.

Le justificatif d'identité : carte d'identité ou passeport du licencié y compris mineur (regrouper le **recto et verso de la carte d'identité sur un même document**), la copie du livret de famille ou l'acte de naissance sont acceptés.

Autorisation en cas d'accident, elle est à renseigner via la fiche de renseignement fourni par le club, il n'est pas nécessaire de la scanner sur le site

Le certificat Médical ou Auto-questionnaire de sante

Certificat Médical ou Auto questionnaire de santé

Ce certificat peut être imprimé à partir du bandeau vert ci-dessous. Il est disponible à l'impression uniquement après que le licencié ait entièrement complété l'ETAPE 3. Pour rappel, une fois imprimé et signé par le médecin et le licencié, l'original du Certificat Médical doit être remis au Club.

Sélectionner...

Votre fichier doit faire 5 Mo maximum et doit être de type : .pdf | .jpg | .jpeg | .png

OU

Pour les joueurs/joueuses, arbitres et techniciens :

Pour les personnes majeures, la présentation d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication datant de moins d'un (1) an est **exigée pour** :

- L'obtention de sa première licence (toute personne majeure sollicitant une première licence à la FFR en qualité de joueur, arbitre ou technicien) ;
- L'obtention ou le renouvellement de la licence d'une personne ayant 18 ans révolus au cours de la saison, peu importe qu'elle soit mineure au jour de la demande ;
- Toute demande de **licence de joueur de 1ère ligne** ;
- Le renouvellement de la licence tous les cinq (5) ans jusqu'à 35 ans ;
- Le renouvellement de la licence tous les trois (3) ans après 35 ans ;

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, la personne renseigne en revanche un questionnaire de santé dont elle atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. A défaut, elle est tenue de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication daté de moins d'un (1) an pour obtenir le renouvellement de la licence.

Pour les personnes mineures, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale, **sauf s'il s'agit d'un joueur ou d'une joueuse appelée à évoluer en 1ère ligne, auquel cas la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins de six mois est exigée**. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication, daté de moins de six (6) mois.

☐ J'atteste sur l'honneur être concerné par l'une des deux situations suivantes :

- (i) Être en situation où un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de ma licence de joueur, d'arbitre ou de technicien, et
- (ii) Avoir renseigné le questionnaire de santé correspondant à cette situation - questionnaire disponible ci-dessous - et
- (iii) Avoir apporté à ce questionnaire des réponses négatives en toute bonne foi de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder tout de même à un examen médical

OU

1. Pour les mineurs (sauf 1ère ligne à partir de U16) :

Le certificat médical est remplacé par un **auto-questionnaire de santé** à remplir avec le représentant Légal et l'enfant, il doit être renseigné avec tous le sérieux et l'attention nécessaire.

- ⇒ Si toutes les réponses sont **NON** vous **devez attester sur l'honneur** ne pas avoir besoin de certificat médical
- ⇒ Si l'une des réponses est **OUI**, vous devez faire établir un **certificat médical** par un médecin et le télécharger sur le site Oval-e après la validation de l'étape 3

2. **Pour les personnes majeures**, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre- indication **datant de moins d'un (1) an** est exigée pour :

- ⇒ L'obtention de sa **première licence** (toute personne majeure sollicitant une première Licence à la FFR en qualité de joueur, arbitre ou technicien) ;
- ⇒ L'obtention ou le renouvellement de la licence d'une personne ayant **18 ans révolus au cours de la saison**, peu importe qu'elle soit mineure au jour de la demande ;
- ⇒ Toute **demande de licence de joueur de 1ère ligne** à partir de U16;
- ⇒ Le renouvellement de la licence **tous les cinq (5) ans jusqu'à 35 ans** ;
- ⇒ Le renouvellement de la licence **tous les trois (3) ans après 35 ans** ;

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, la personne renseigne en revanche un questionnaire de santé dont elle atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. A défaut, elle est tenue de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication daté de moins d'un (1) an pour obtenir le renouvellement de la licence.

Pour Valider => ENREGISTRER le DOSSIER COMPLET

La validation de la licence par le club ne sera effective qu'après la réception d'un dossier complet et le paiement intégrale de la licence.

Le règlement du montant de la licence peut être effectué en espèces, CB, virement, chèque (paiement en plusieurs fois accepté.)

A très vite sur les terrains,

Annick pour le secrétariat